

FORMATION – ACTUALITÉ SOCIALE TRIMESTRIELLE 2026

La formation vise à actualiser ses connaissances en se tenant informé(e) tout au long de l'année sur les nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet (loi, règlement, décret, circulaire) et les arrêts récents de la Cour de Cassation les plus significatifs. Elle débouche ensuite sur une analyse très concrète de la règle de droit social, sur sa portée pratique et ses conséquences directes sur l'entreprise.

Objectifs

- Savoir analyser l'actualité sociale
- Faire le point tout au long de l'année sur les nouvelles réformes et les évolutions jurisprudentielles et en étudier de manière concrète leurs impacts sur l'entreprise et la gestion de ses ressources humaines.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure :

- D'appréhender les nouvelles réformes et évolutions jurisprudentielles,
- De les mettre en application au sein de l'entreprise.

Public : pour qui ?

Cette formation est destinée à toute personne occupant un poste au sein de l'entreprise en lien avec la gestion du personnel :

- Personnel des services RH (DRH/ RRH/ collaborateur paie ...)
- Dirigeant/ Managers
- Juriste en droit social
- Collaborateurs en cabinets d'expertise comptable

 **Modalités et délai d'accès :** en distanciel (visioconférence) – inscription au plus tard 15 jours avant le début de chaque session.



Prérequis : Être équipé d'un ordinateur ou d'un téléphone avec accès à Internet.



Programme

Actualité trimestrielle dans ces 3 domaines :

- Actualité législative, droit social
- Actualité législative, paie
- Actualité jurisprudentielle

Le programme de ces demi-journées est ajusté en temps réel pour prendre en compte l'actualité et les dernières jurisprudences.



Durée

- Cycle annuel de **4 demi-journées**
- Dates et horaires : **17/03 – 16/06 – 6/10 – 15/12 de 14h à 17h30**



Tarifs : 950 € HT par personne pour le cycle (*ou 250 € HT la demi-journée sans engagement*).

Accessibilité : Aménagement possible en fonction du type de handicap (*nous prévenir 15 jours avant le début de la session*).

Intervenante : **Aurélie REY** – Consultante / Formatrice en droit social depuis + de 15 ans.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuille de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Ressources techniques et pédagogiques

- Support pédagogique remis à chaque participant au plus tard le jour de la formation, servant de base documentaire à l'issue de la formation.
- Exposés théoriques.
- Etude de cas concrets.
- Quiz de connaissances.

Contact : aurelie.rey@lexsance.fr – 07.82.37.55.55